

# L'Acadie et la France se rencontrent: le peuplement franco-acadien de la baie St-Georges, Terre-Neuve

Gary R. Butler

Volume 10, numéro 2, fall 1994

URI : [https://id.erudit.org/iderudit/nflds10\\_2art02](https://id.erudit.org/iderudit/nflds10_2art02)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculty of Arts, Memorial University

ISSN

1198-8614 (imprimé)

1715-1430 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Butler, G. R. (1994). L'Acadie et la France se rencontrent: le peuplement franco-acadien de la baie St-Georges, Terre-Neuve. *Newfoundland Studies*, 10(2), 180–207.

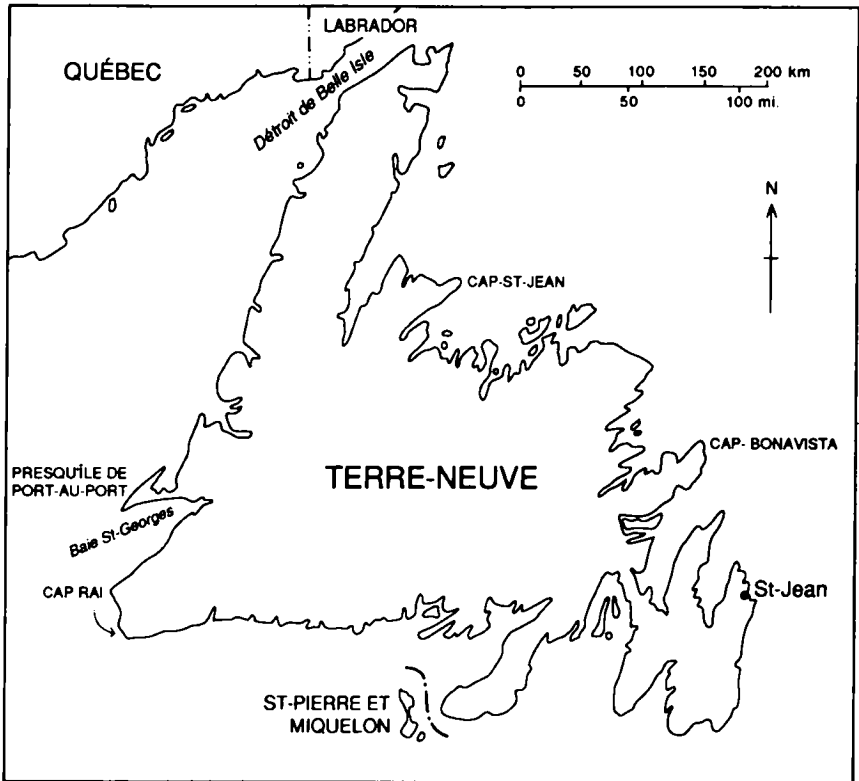
# L'Acadie et la France se rencontrent: le peuplement franco-acadien de la baie St-Georges, Terre-Neuve

GARY R. BUTLER

## INTRODUCTION

LA CULTURE de la population française de Terre-Neuve est le produit d'une série de circonstances historiques complexes qui ont façonné un contexte social menant au développement d'un peuple à la fois typiquement canadien-français et uniquement franco-terreneuvien. A partir de la fin du dix-huitième siècle, des familles acadiennes de l'île du Cap-Breton (autrefois l'île Royale), et des îles de la Madeleine, sont venues s'installer à l'intérieur de la baie St-Georges, située sur la côte occidentale de Terre-Neuve. Moins d'un siècle plus tard, des pêcheurs originaires du nord de la France et faisant partie de l'équipage des bâtiments de pêche français ont commencé à désertir leurs vaisseaux pour chercher une vie nouvelle parmi les colons acadiens. De ces deux vagues de colonisation française est issue une culture traditionnelle basée sur l'agriculture domestique et sur la petite pêche sédentaire de la morue.

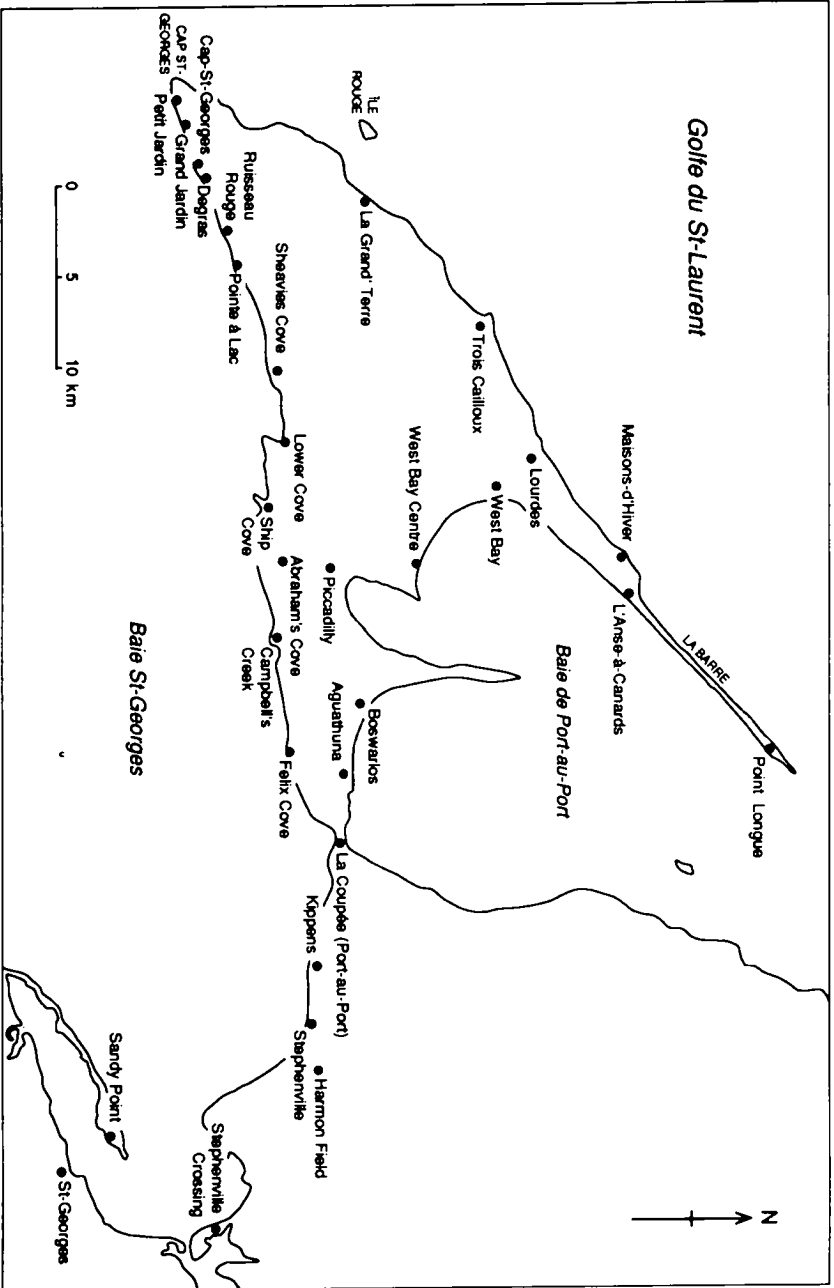
Comme la plupart des populations régionales françaises en Amérique du Nord, les Franco-Terreneuviens ont essayé, en dépit des forces assimilatrices qui les ont souvent menacés, de tenir bon et de rester fidèles aux traditions et à la langue de leurs aïeux. Par le passé, ces forces assimilatrices ont servi à limiter les ressources disponibles pour la préservation et la promotion de la minorité francophone de Terre-Neuve. Et, bien que récemment des programmes fédéraux aient freiné ce déclin, reste à voir s'il est encore possible de renverser l'impact négatif de plus de cent cinquante ans de mépris et d'injustice envers les francophones de la côte ouest.



Carte 1: Île de Terre-Neuve

## LA PÊCHE FRANÇAISE À TERRE-NEUVE DU 16<sup>e</sup> AU 19<sup>e</sup> SIÈCLE

La présence française à Terre-Neuve remonte à la première décennie du seizième siècle, soit environ 30 ans avant les célèbres voyages du marin malouin, Jacques Cartier en 1534. A cette époque, paraît-il, un certain Jean Denys de Harfleur et un dénommé Thomas Aubert de Dieppe poursuivaient, chacun de son côté, la pêche dans le Petit Nord de Terre-Neuve entre le Cap Bonavista et le détroit de Belle-Isle. Peu de temps après, des armateurs normands, pour profiter de cette immense ressource naturelle jusqu'alors inexploitée, envoyèrent des flottes entières à la poursuite de la morue verte sur le Grand Banc situé au sud-est de Terre-Neuve. Ce fut le début d'une industrie qui allait devenir la source d'une concurrence entre l'Angleterre et la France, concurrence en apparence économique mais qui reflétait en réalité la lutte politique amère entre ces deux grands rivaux européens. Ainsi, la question du contrôle de la pêche mobilière et sédentaire sur les côtes de Terre-Neuve a dominé la politique de cette province pendant plus de trois siècles



Carte 2: Presqu'île de Port-au-Port/La Baie St-Georges

et n'a été tranchée qu'en 1904 avec le renoncement définitif de la France à tout droit de la pêche à Terre-Neuve.

Avant 1713, la France pratiquait la pêche sur toutes les parties de la côte et avait même établi, au sud de l'île, la colonie de Plaisance, dont l'occupation principale était la pêche de la morue. Pour assurer la réussite de leur entreprise, ces habitants/commerçants engagèrent des ouvriers français. En 1671, selon les Archives coloniales, la population comptait 70 âmes et 12 familles (de la Morandière 1962, III: 1009-1010). Cependant, en 1713, la France et l'Angleterre signèrent le Traité d'Utrecht, qui mit fin à la guerre de la Succession d'Espagne et en vertu duquel la France abandonna la colonie de Plaisance et céda à l'Angleterre toutes ses possessions sur l'île de Terre-Neuve. La France ne garda qu'un droit de pêche et de sécherie sur une partie de la côte: depuis le cap Bonavista en remontant vers le nord, puis en descendant le long de la côte occidentale jusqu'à un endroit appelé Point Riche (de la Morandière 1962, I: 505). Ces droits étaient en vigueur seulement pendant l'été et nulle activité française n'était permise pendant l'hiver sur le littoral terre-neuvien. En outre, pendant la saison de pêche, il était défendu aux sujets anglais de gêner l'opération des pêcheurs français et de déranger les échafauds et cabanes de ceux-ci pendant leur absence en hiver. A cause des conditions de ce traité, au printemps de 1714, le gouverneur fit savoir aux habitants de Plaisance que s'ils voulaient rester français, il leur faudrait abandonner leur ancienne communauté pour aller s'établir à l'île Royale (de la Morandière 1962, I: 506). A part 4 ou 5 individus qui consentirent à devenir sujets anglais, les habitants suivirent la recommandation du gouverneur. Cependant, et malgré les conditions du Traité d'Utrecht, les Basques continuaient de pratiquer la pêche sur toute la côte occidentale de Terre-Neuve, construisant même des établissements à l'intérieur de la baie St-Georges. Ces établissements, qui étaient clairement en dehors des limites du *French Shore* telles que définies par le Traité d'Utrecht, furent finalement détruits par des corsaires anglais en 1755.

En 1763, le Traité de Paris mit fin à la guerre de Sept Ans et marqua la perte de toutes les colonies françaises, en Amérique du Nord. Cependant, en ce qui concerne la pêche à Terre-Neuve, le traité précisait que "les sujets de la France auront la liberté de la pêche et de la sécherie sur une partie des côtes de l'île de Terre-Neuve telle qu'elle est spécifiée par l'article 13 du traité d'Utrecht, lequel article est renouvelé et confirmé par le présent traité..." (de la Morandière 1962, II: 772). La France gardait aussi le petit archipel de St-Pierre et Miquelon, qui servira de base pour la flotte française pratiquant la pêche de la morue sur le Grand Banc de Terre-Neuve.

En 1783, le Traité Définitif de Versailles remplaça l'accord conclu dans le cadre du Traité d'Utrecht et réaffirmé par les Traités de Paris et de Versailles. Selon les termes de ce nouveau traité, la France "renonce au droit de la pêche qui lui appartient en vertu du Traité d'Utrecht, depuis le cap Bonavista jusqu'au cap St-Jean situé sur la côte orientale de Terre-Neuve.... La pêche française com-

mencera audit cap St-Jean, passera par le nord et descendant par la côte occidentale de l'île de Terre-Neuve aura pour limites l'endroit appelé cap de Ray..." (de la Morandière 1962, II: 962). Et bien que les pêcheurs aient eu le droit de bâtir des échafauds et des structures temporaires nécessaires à la pêche, on leur interdit d'hiverner à Terre-Neuve, ou d'y construire des installations de nature permanente. De plus, les termes de ce traité donnèrent une définition entièrement nouvelle du *French Shore*, qui comprenait aussi la région de la baie St-Georges et de la presque île de Port-au-Port où s'installèrent, à partir de la fin du dix-huitième siècle, et en dépit des protestations des autorités françaises et anglaises, des habitants francophones d'origine acadienne et européenne.

La pêche sédentaire fut conduite principalement par des armateurs de trois régions françaises: des Normands de Granville, des Bretons de St-Malo et de St-Brieuc, et des Basques de Labourd. Les navires partaient vers la mi-mars pour la pêche sédentaire de la morue à Terre-Neuve, et c'est encore à Charles de la Morandière que nous retournons pour une description détaillée de l'opération.

La pêche de la morue sèche se faisait...le long d'une côte. Le navire se mettait à l'abri dans le havre ou la baie qui lui avait été désigné avant son départ par moyen d'un tirage au sort et y restait jusqu'à la fin de la campagne à la fin septembre. Les hommes descendaient à terre et construisaient des cabanes pour s'y loger, aussi bien qu'une sorte de jetée en bois et avançant dans la mer et que l'on appelait un échafaud. Le matin, des chaloupes de 20 à 30 pieds de longueur montées de trois hommes partaient en pêche le long de la côte et revenaient le soir à l'habitation. On y débarquait le poisson qui était ensuite décollé, habillé, salé et mis à sécher sur les [graves] et les chaffauds. (de la Morandière 1962, I: 35; 162)

Aux 16e et 17e siècles, on devenait *mousse* à un très jeune âge, et il n'était pas exceptionnel d'en trouver qui n'avaient qu'entre 8 et 10 ans. Mais en raison des dangers que couraient les enfants engagés dans une telle industrie, l'âge d'embarquement fut fixé à 12 ans en 1670. Comme nous le fait remarquer de la Morandière, "on devenait mousse à l'âge de 12 ans, novice à 16 ans, et matelot classé à 18 ans, appelé alors à servir sur les vaisseaux du Roi" (de la Morandière 1962, I: 95). Pour la pêche mobilière de la morue sur le Grand Banc de Terre-Neuve, en général, on n'engageait que des matelots de métier, et ces hommes étaient recrutés pour la plupart dans les ports français armant les navires de pêche. Pour la pêche sédentaire, "il y avait aussi des hommes moitié marins moitié paysans qui [vivaient] tout le long des côtes un peu à l'intérieur. Tous les villages à deux, trois, quatre et cinq lieues de Granville, de St-Malo, de St-Brieuc contribuaient à approvisionner en matelots les navires faisant la morue sèche. [La vie rurale était comparativement pauvre et] les jeunes paysans gagnaient plus à une campagne à Terre-Neuve qu'à cultiver la terre" (de la Morandière 1962, I: 66-67). Ces paysans-marins, aussi bien que les jeunes mousses et novices, venaient surtout des villages situés dans l'arrière-pays normand et breton. On peut se demander pourquoi on engageait tant

de jeunes gens et d'enfants, qui pouvaient constituer entre dix et vingt pour cent de l'équipage, et ceci par ordonnance de l'Amirauté française. La raison en est bien simple, car après trois ans de service comme mousse et encore deux ans comme novice, on considérait que ces jeunes étaient aptes à devenir matelots dans la marine française, service qui était d'ailleurs obligatoire. Cette pratique faisait office d'école ou pépinière assurant la formation des équipages de la flotte royale et le maintien du pouvoir naval de la France, pouvoir qui, du seizième siècle jusqu'à la fin du dix-neuvième, symbolisa le statut et la force de présence d'une nation sur la scène mondiale et fut essentiel à la protection de ses intérêts d'outre-mer (de la Morandière 1962, I: 111). C'est ainsi que la pêche à Terre-Neuve était subventionnée par le gouvernement français, ce qui avait le double avantage de fournir des équipages à la marine nationale et de permettre aux armateurs de vendre leur poisson à un prix défiant toute concurrence, pratique qui relégua les marchands anglais à une position nettement défavorable sur le marché européen.<sup>1</sup>

Ainsi, les équipages composés principalement de pêcheurs de métier recrutés dans les ports armant les navires pour la pêche sédentaire terre-neuvienne étaient complétés par des mousses et des novices qui travaillaient ou bien à terre sur les graves — d'où le terme 'gravier' — ou bien dans les chaloupes de pêche. Donc, pendant leur période d'engagement ils apprenaient en même temps le métier de marin et de pêcheur. Le recrutement changea quelque peu au 19<sup>e</sup> siècle à la suite de l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. Les jeunes gens, ayant maintenant une option viable, hésitaient à s'inscrire chez les armateurs de pêche. Par conséquent, ceux-ci durent recruter dans les régions avoisinantes encore pauvres, et cela explique en partie pourquoi, à partir des années 1830, la plupart des paysans-marins étaient originaires de la Bretagne.

En quoi consistait le travail de ces jeunes paysans? Charles de la Morandière nous en fait la description suivante:

Pour être gravier, nul besoin d'être un marin de naissance ou de profession. Un jeune homme de la campagne, pourvu qu'il fût solide et bien constitué, donnait rapidement pleine satisfaction, même s'il n'avait jamais vu la mer auparavant. De même, pour accompagner dans une chaloupe le marin expérimenté qui dirigeait la pêche, pour aider à arrimer la chaloupe et même à manœuvrer la faux, il suffisait d'avoir de la bonne volonté et un peu d'adresse. Avec la faux un novice [paraît-il] peut prendre autant de morue qu'un pêcheur expérimenté. En deux ou trois campagnes, un garçon de 16 à 18 ans se mettait rapidement au courant de la pêche, se familiarisait avec la mer et le navire et, même s'il ne devenait pas un fin matelot, pouvait être incorporé dans les équipages de la marine royale. (de la Morandière 1962, II: 520)

Mais la vie du gravier, qu'il fût mousse ou novice, était très fatigante, comme en témoignent les mémoires de Pléville Le Pelley, qui avait travaillé à Terre-Neuve comme mousse à l'âge de 12 ans. Selon Le Pelley:

Je fus destiné comme les autres mousses à lever la morue c'est-à-dire à être placé dans des tas de morues que les pêcheurs jetaient sur le chaffaud jusqu'à la ceinture. Il fallait les laver, les placer près du décolleur homme chargé de détacher la tête et qui ne doit jamais en manquer, sinon il en demande par un coup de poing. Dans les intervalles que les pêcheurs laissaient aux travaux du chaffaud, on lavait les morues salées pendant huit jours et cette opération se faisait dès l'aurore, c'est-à-dire à 3 heures du matin. Ce sont les mousses qui sont dans le lavoir l'eau à la ceinture pour laver le poisson et le jeter sur la claye. D'ordinaire on saisit ces enfants qui n'ont pas eu deux heures de sommeil et on les jette endormis dans le lavoir, affaire de goût et d'usage chez les officiers terre-neuviers. (de la Morandière 1962, I: 180)

Le travail du gravier ou du chaffaudier continuait même quand les pêcheurs se reposaient. Toujours selon Le Pelley:

Il arrive souvent que les hommes pendant [six semaines] ne dorment pas deux heures des 24 heures du jour. Il y a plus: si la pêche donne avec force, le seul pêcheur a le temps de repos, mais les chaffaudiers passent quelque fois deux et trois jours sans fermer l'oeil. (de la Morandière 1962, I: 181)

En somme, les mousses et les graviers étaient assujettis à des conditions de travail pénibles et, s'ils s'en plaignaient, ou s'ils donnaient l'impression de passer, les officiers du navire les punissaient "en leur administrant deux ou trois coups donnés avec un cercle de barrique, c'est-à-dire avec une baguette souple qui ne risque pas de blesser l'homme." Le châtiment corporel ne devait pas empêcher l'homme de travailler par la suite. Comme le dit en résumé Le Pelley: "Il n'est pas de travail plus dégoûtant et de plus insupportable que celui des chaffaudiers" (de la Morandière 1962, I: 182).

Si l'on ajoute à cette description des conditions de travail déjà difficiles et dangereuses le fait que très souvent on ne comptait à bord du navire ni chirurgien ni docteur pour soigner les inévitables maux et blessures, et que, après une certaine période au service des armateurs de pêche, on était obligé de faire au moins trois ans de service militaire comme matelot dans la flotte française, il n'est guère surprenant qu'un certain nombre d'hommes aient quitté leur navire pour essayer de commencer une nouvelle vie à Terre-Neuve. Il est par contre remarquable que le nombre de déserteurs n'ait pas été plus grand.

Telle était donc la situation vers la fin de la première moitié du dix-huitième siècle. Les Français avaient perdu tous leurs droits de possession à Terre-Neuve et même s'ils conservaient un droit de pêche sur une partie de la côte du Petit Nord nommée le *French Shore*, les divers traités et actes interdisaient toute colonisation. On a vu aussi qu'une colonie française avait été implantée à Plaisance vers la fin du dix-septième siècle, et que cette colonie fut abandonnée après la perte définitive de Terre-Neuve en 1713. Un document de l'ordonnateur Bigot de l'île Royale



précise qu'il existait en 1742 une colonie française composée d'habitants sédentaires au cap de Ray sur la côte sud-ouest de Terre-Neuve:

J'ai retrouvé à Niganiche [à l'île du Cap-Breton] une grande liaison avec le cap de Ray. Les François qui se sont établis sur cette côte venoient se marier à Niganiche et ramenoient leur femme avec eux. Je n'avois pas esté jusqu'à présent instruit de ces mariages....J'ai prié le curé de Niganiche de ne plus faire de ces mariages. Le cap de Ray augmente tous les jours en François. Outre que la pêche y est plus abondante, c'est qu'ils y sont indépendants.... Ainsi donc, il s'était fondé dans cette région de Terre-Neuve une véritable petite colonie française dont les Anglais ne s'occupaient nullement. (de la Morandière II: 846)

Lorsque la Guerre de la Succession d'Autriche éclata en 1744, les habitants de la région du cap de Ray se réfugièrent à Port-Royal et, peu de temps après, les Anglais vinrent détruire les habitations. De toute évidence, les habitants n'y sont jamais revenus, mais il n'en demeure pas moins que des liens se sont forgés très tôt entre l'île du Cap-Breton et la côte ouest de Terre-Neuve. Il en sera encore question quand on abordera l'immigration des Acadiens du Cap-Breton au dix-neuvième siècle.

## COLONISATION DU FRENCH SHORE: LES ACADIENS

Avant le milieu du dix-neuvième siècle, les documents et registres traitant du peuplement de la baie St-Georges et de la région avoisinante sont extrêmement rares. Pourtant, il existe des sources primaires et secondaires qui permettent la reconstruction de la colonisation de cette partie du *French Shore* par des Acadiens et des Français et qui attestent la présence d'un premier colon vers 1760 ou 1770. Dans son *Pioneer History of St. George's Diocese*, Michael Brosnan nous raconte l'histoire d'un dénommé Henri l'Officiel, un Français qui arriva au Québec dans la première moitié du dix-huitième siècle. Après un court séjour, il rencontra une jeune Canadienne française qui s'appelait Nannette, avec qui il se maria. Pour des raisons inconnues, ce couple quitta le Québec en goélette et navigua vers le détroit de Belle-Isle. Suivons l'histoire de Brosnan:

Making for the Straits of Belle Isle he met with adverse weather and was wrecked and driven ashore some miles north of Bay St. George. At this point he managed to spend the winter somehow and the summer following made his way to Sandy Point, the chief settlement of this same Bay. He settled here among the Jersey families that were already in possession of the place. Of his union with Nannette there was issue two daughters and one son. The career of the latter is lost but of the daughters it is known that one married in Cape Breton, the other formed an alliance with a Frenchman born on the passage from France, this man's name was Benoit. From this union sprang a long lineage. The name Benoit is common in all parts of Bay St.

## 188 Butler

George: in most cases in the original French spelling and in many instances in the English translation or adaptation Bennett. (Brosnan 1948: 1-2)

(Faisant route vers le détroit de Belle Isle il essuya une tempête et fit naufrage à quelques milles au nord de la baie St-Georges. Il y passa l'hiver et à l'été se dirigea vers Sandy Point, la colonie principale dans la baie. Il s'installa parmi des familles jersiaises qui y habitaient déjà. Son mariage avec Nannette produisit deux filles et un fils. De la vie de celui-ci, on ne sait rien, mais l'une des filles se maria au Cap-Breton et l'autre avec un Français, nommé Benoit, né pendant la traversée de l'Atlantique. Cette union produisit une longue lignée. Le nom Benoit est courant dans toutes les parties de la baie St-Georges: dans la plupart des cas, le nom est connu sous sa forme française, mais il y a aussi des exemples anglicisés en Bennett.)

Les Jersiais dont parle Brosnan dans son récit étaient des pêcheurs-colons de langue française qui avaient fondé une petite colonie dans la baie St-Georges vers le début de la deuxième moitié du dix-huitième siècle et qui vivaient de la pêche du saumon et du commerce des fourrures (Mannion 1977: 234).

C'est pendant cette même période, c'est-à-dire entre 1760 et 1780, que les Acadiens commencèrent à quitter l'île du Cap-Breton pour s'établir à demeure sur le *French Shore* de Terre-Neuve. L'histoire malheureuse de ce peuple est bien connue et je ne m'y attarderai que brièvement. En 1713, après la Guerre de la Succession d'Espagne, la région de l'Acadie en Nouvelle-Écosse fut cédée aux Anglais, qui considéraient la présence des Acadiens comme essentielle à la consolidation de cette nouvelle possession. Afin de convaincre les Acadiens de rester sur leurs terres comme sujets anglais, on leur permit de garder leur langue, de pratiquer leur religion et même de conserver leur code de droit civil. N'ayant jamais été traités comme des sujets de valeur par la France, et ayant pour la plupart vécu sur leurs terres depuis quatre ou cinq générations, les Acadiens ne virent aucun inconvénient à accepter les conditions proposées par les Anglais, qui leur accordèrent aussi le statut de French Neutral. Cependant, cet arrangement ne dura qu'à peine 40 ans et, en 1755, les Acadiens furent les victimes d'une tragédie humaine impardonnable. Les autorités militaires anglaises, sous prétexte que la population acadienne (qui comptait à l'époque 14 000 âmes) constituerait une menace en temps de guerre, décidèrent que la seule manière d'assurer la dominance anglaise en Nouvelle-Écosse était 'l'élimination' des Acadiens. Au cours de ce qu'on a convenu d'appeler le 'grand dérangement', les Acadiens furent déportés en masse et envoyés en bateaux, dans des conditions misérables, en Nouvelle-Angleterre, en Louisiane, aux Caraïbes, en France et en Angleterre. Cette déportation dura jusqu'en 1765, soit deux ans après la chute de la Nouvelle-France en Amérique, ce qui met en cause les raisons dites militaires invoquées pour justifier cette opération. Plus de 6 000 Acadiens furent déracinés et perdirent leurs foyers aux mains des colons anglais. Entre 1765 et 1785, beaucoup de ces familles retournèrent en Acadie où elles cherchèrent d'autres terres à cultiver dans des régions isolées.

Or, en 1750, quelques années avant ce dérangement, sept familles acadiennes, se méfiant des intentions des Anglais et, refusant de prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre, vinrent s'installer dans l'île du Cap-Breton sur les terres cultivables près de Louisbourg. A partir de 1755, le nombre d'Acadiens dans cette île augmenta de beaucoup avec l'arrivée de ceux qui avaient échappé aux Anglais. Ces colons furent accueillis à bras ouverts, car jusqu'alors il n'y avait pas beaucoup d'habitants qui s'adonnaient à l'agriculture. Ces Acadiens allaient subir une deuxième déportation après la chute de Louisbourg en 1758, année en cours de laquelle les Anglais s'emparèrent de l'île du Cap-Breton. Hormis ceux qui purent se cacher dans les régions inhabitées, la majorité fut de nouveau renvoyée en France. Après plusieurs autres mésaventures, les Acadiens réfugiés au Cap-Breton se retrouvèrent en grand nombre<sup>2</sup> dans l'archipel de St-Pierre et Miquelon. Finalement, en 1791, 250 Acadiens quittèrent ces îles et s'embarquèrent dans leurs goélettes pour les îles de la Madeleine et, deux ans plus tard, les autres s'en retournèrent à l'île du Cap-Breton (de la Morandière 1962, II: 841). Après cette période d'instabilité due aux mauvaises relations franco-anglaises, on comprend aisément qu'il y en ait eu parmi ces Acadiens qui aient désiré mener une vie plus tranquille et permanente dans la baie St-Georges, loin des centres orageux de l'île du Cap-Breton et de l'archipel de St-Pierre et Miquelon. Et l'on sait qu'en 1849, une partie des Acadiens des îles de la Madeleine émigrèrent à la baie St-Georges (Massignon 1: 25-26).

Seul havre protégé dans la baie, Sandy Point/St-Georges était la principale localité dans la baie St-Georges à cette époque. Selon Gerald Thomas, citant une communication orale, "il existe des documents qui attestent la présence d'au moins deux familles dans la région (c'est-à-dire, près des villes actuelles de St-Georges et Stephenville) dès 1770" (Thomas 1983: 29). Et d'après un rapport paru dans les *Annales maritimes* de 1821, dans la baie St-Georges "l'on ne comptait, il y a quarante ans (c'est-à-dire, vers 1780), que deux familles: l'une habitait le Grand Barachois et l'autre le havre St-Georges."<sup>3</sup> En 1821, il y avait 18 familles [119 individus] dont 5 familles résidaient à Grand Barachois et 13 à St-Georges (de la Morandière 1962, III: 1195). Chappell, qui visita la région en 1816 ou 1817, écrit que, sur les 13 familles européennes qu'il y trouva, 11 étaient anglaises et protestantes, et 2 françaises et catholiques. Ces familles habitaient non loin d'une tribu d'autochtones micmacs de l'île du Cap-Breton qui étaient venus s'y installer entre 1770 et 1785. Selon Chappell, à cause des mariages entre Micmacs et "Européens," il ne restait qu'une cinquantaine de Micmacs pur sang et leurs familles (Chappell 1818: 78).

L'immigration des Acadiens se poursuivit, et on note l'arrivée de 54 nouveaux colons acadiens en 1830 et de 25 familles en 1838 (Mannion 1977: 234). Si les chiffres cités plus haut semblent indiquer que la population ne s'est accrue que très lentement entre 1780 et 1830, un rapport rédigé en 1830 à l'intention du comman-

## 190 Butler

dant des îles de St-Pierre et Miquelon par un officier de la marine française nous fournit la preuve du contraire:

A la baie St-Georges...la population est d'environ 2000 âmes qui peuvent se diviser en quatre parties, savoir: 400 Anglais, 1200 Acadiens, Français et sauvages 400. Les parties les plus industrieuses sans contredit sont la première et la dernière. Les deux autres sont des misérables paresseux qui ne vivent qu'au jour le jour. Bien que pour eux le travail soit d'une nécessité absolue, la faim seule les fait s'y livrer. (de la Morandière 1962 III: 1179)

Commentant l'évaluation du caractère moral des colons dans ce rapport, de la Morandière considère qu'il faut l'accepter comme correct et juste car, à son avis, "les Acadiens venus à Terre-Neuve étaient de ces individus de peu de valeur qui étaient attirés dans cette contrée par l'absence de loi et de contrôle. Il n'y avait pas d'impôts, pas de police, pas de lois! Le gouvernement de St-Jean se préoccupait nullement de ses administrés dans cette région...La région se trouvait ainsi le rendez-vous de gens qui fuyaient la société ayant sans doute quelque chose plus ou moins à se reprocher" (de la Morandière 1962, III: 1179). Le même genre d'opinion négative au sujet des Acadiens de Terre-Neuve se trouve dans le rapport transmis au Commandant en chef anglais par le Capitaine Ramsay du H.M.S. *Alarm* en 1851. Selon ce document:

[The] Catholics in the bay...are a breed of French Canadians and Cape Breton people and called Jack-o-tars....[They] are a lazy, indolent people, and I am told, much addicted to thieving; in the winter and spring they are frequently in very destitute circumstances; they are looked upon by the English and French as a degraded race...they live entirely separate from the English, who are the most respectable portion of the inhabitants, and are, in my opinion, very stupid and ignorant, somewhat obstinate in their adherence to old customs, but not a lawless people... (JHAN 1852: 110)

([Les] Catholiques dans cette baie...sont une race de Canadiens-français et de gens du Cap-Breton que l'on appelle Jack-o-tars....[C'est] un peuple paresseux qui, on me le dit, sont des voleurs impudiques; en hiver et au printemps, ils sont très souvent dans une condition de misère noire; les Français et Anglais les considèrent comme une race dégradée...; ils habitent totalement à part des Anglais, qui constituent la partie la plus respectable de la population, et sont, à mon avis, très stupides et ignorants, un peu entêtés dans leur attachement aux vieilles coutumes et traditions, mais ce n'est pas un peuple sans loi.)

Il convient de préciser, avant d'accepter ces évaluations, qu'elles furent écrites par des administrateurs et officiers qui trouvaient gênante la présence d'une colonie permanente, qu'elle fût anglaise ou française, car, selon les traités entre les deux pays, de telles colonies étaient en principe illégales. Bien sûr, les Français avaient

permis aux premiers colons de fonder des établissements permanents, car ceux-ci pouvaient leur être utiles pour garder les installations de pêche pendant l'absence de la flotte en hiver. Mais les Français n'avaient pas compté sur une aussi forte croissance de la population, qui faisait des habitants des rivaux. Il ne faut pas perdre de vue non plus que ces officiers ne passaient que très peu de temps dans la région et ne s'y rendaient qu'à intervalles irréguliers. Ils recueillaient sans doute leurs renseignements au moyen de conversations avec des individus dont le témoignage était probablement partial et motivé par des intérêts personnels. Cela expliquerait comment, en 1850, James Tobin, magistrat résidant à la baie St-Georges, et donc bien placé pour formuler des jugements à partir de ses propres expériences et observations, a pu offrir une évaluation tout à fait différente du climat humain qui régnait dans cette région. Tobin avait été nommé magistrat par le gouvernement de St-Jean et remplissait ce rôle pendant la période 1850-1853. Selon lui:

[Of the inhabitants] of St. George's Bay, English descendants, I am sorry to say, are the only parties inclined to object to law and order. ...The Cape Breton and Nova Scotia people have come here with their cattle and looms, and are located on the shores of the Bay in large numbers, intermarrying with the inhabitants of France, raise much produce and stock....I should set down the population...at fully 1600 souls, horned cattle and horses, 398, sheep and pigs 937 — registered vessels 17, and one in the stocks. Since my arrival here [that is, since June 1850] 78 emigrants have come to the settlement, bringing with them the means of agriculture, and are all located in the interior. (*JHAN* 1852: 171)

(Parmi la population de la baie St-Georges, seuls les Anglais sont enclins à s'opposer à la loi et à l'ordre public...Les gens de Cap-Breton et Nouvelle-Écosse (c'est-à-dire, les Acadiens et Écossais) sont venus ici avec leur bétail et leurs métiers à tisser, et se sont installés en grand nombre sur les côtes de la baie, où ils se marient avec les Français, et s'occupent de l'agriculture ....J'estime la population à 1 600 âmes, chevaux et bêtes à cornes, 398, moutons et cochons, 937—vaisseaux immatriculés, 17, et un en cale de construction. Depuis mon arrivée ici (c'est-à-dire, depuis juin, 1850) 78 émigrants sont venus s'installer dans la colonie, munis de tout l'approvisionnement nécessaire à l'agriculture, et se trouvent tous à l'intérieur de la baie.)

De plus, ces colons coupaient leur propre bois et, l'ayant transporté par voie fluviale, l'équarrièrent et l'arasaient pour construire leurs habitations. Ils cultivaient avec succès orge, blé, maïs, pommes de terre, navets et carottes. Leur bétail fournissait de la viande, du lait et du beurre, et ils complétaient leur nourriture avec la chasse au gibier et la pêche du hareng et parfois aussi de la morue. Les Acadiens étaient de bons fermiers. La famille moyenne cultivait 8 à 10 arpents et gardait 3 ou 4 vaches, 8 à 10 moutons, 2 ou 3 cochons et un cheval ou des boeufs (*Mannion* 1977: 234). Le rapport de Tobin trace le portrait d'un peuple industrieux, attaché à la famille et apportant avec lui de quoi commencer une vie nouvelle et permanente dans la région. Il ne correspond guère aux descriptions d'un peuple "dégradé,

## 192 Butler

stupide, ignorant” qui n’a ni l’inclination ni les ressources pour se nourrir. La description de Tobin est confortée par celle d’un capitaine de vaisseau français qui a visité la baie en 1870:

Ces Acadiens...m’ont paru de braves gens et en outre sont pleins de franchise et nullement embarrassés en notre présence...Aucun de ces braves gens ne sait ni lire ni écrire. Dans toutes ces cabanes, au milieu de la pièce principale, qui est quelquefois unique, un poêle en fonte dans lequel brûle toujours un trop grand feu et par la suite il y règne toujours une température étouffante. On y est toujours en transpiration de sorte que chaque jour, sous le rude climat de Terre-Neuve, les habitants passent d’une température trop chaude à un froid des plus intenses...Tous ces Français acadiens sont d’origine du Cap-Breton. Leurs grands-pères sont venus chercher un refuge à St-Georges à l’époque de l’enlèvement en masse de leur population par les Anglais. (de la Morandière 1962, III: 1351)

Il est évident que l’immigration des Acadiens s’est poursuivie sans interruption et qu’elle s’est même accentuée entre 1820 et 1850; en peu de temps, ces immigrants devinrent beaucoup plus nombreux que les colons anglais, et parmi les naissances enregistrées à la baie St-Georges entre 1850 et 1868, 68% étaient de paternité acadienne, 12% de paternité française et seulement 20% de paternité irlandaise, écossaise, amérindienne ou anglaise (Mannion 1977: 237-239).

Pour résumer la situation à la baie St-Georges vers 1850, la population était dominée par des Acadiens venus de l’île du Cap-Breton en grand nombre. En comptant les colons français (dont on parlera en détail plus loin), les francophones constituaient presque 80% de la population de la colonie. Citant les recherches de White sur la généalogie des familles acadiennes dans la région, Thomas note que les premiers colons à Stephenville furent des Gallant en 1846, des Aucoin en 1847 et des Gaudet en 1855. Mais on sait aussi qu’il y avait des Jesseau à Kippens en 1842. A St-Georges/Sandy Point apparurent en 1811 des Poirier, en 1821 des LeBlanc, en 1830 des Marche, Jesseau, Lejeune et Pierrot [dit Alexandre], en 1834 des Benoit,<sup>4</sup> en 1845 des Blanchard et en 1847 des Cormier. La plupart venaient des villages de Margaree et Chéticamp, mais il y en avait aussi de Bras-d’Or, et une famille de Benoit était originaire d’Arichat (Thomas 1983: 30). Dans le registre baptistaire tenu par le père Alexis Bélanger à la mission de St-Georges pendant la période 1850-56, on trouve d’autres patronymes acadiens tels que Vigneau, Girouard, Gautier, Godet, Bernard et Hachée. En 1850, le gouvernement colonial de Terre-Neuve reçut de Sandy Point une pétition dans laquelle les habitants disaient former une population de 300 Acadiens et 300 Acadiens/Anglais (JHAN 1851: 141). Un recensement de la population de Sandy Point publié en 1858 (JHAN 1858: 120-123) indique que le nombre d’habitants était de 596, dont 427 nés à Terre-Neuve. Et, dans un document daté du 28 octobre 1858, le magistrat-résident Forrest constate que, parmi les habitants de la baie St-Georges, il y a 13 familles de LeBlanc/Blanchard/White (63 membres), 11 Lejeune/ Lajeune/ Legune/Le-

goune/Young (54), 6 familles de Benoit (50), 2 Josseau [sic] (18), 2 Alexandre (17), 1 Doucet (7), 1 Delaney (6), 1 Perrier (4) et 1 Longuepée (3) (JHAN 1859: 397). En novembre de la même année, l'ancien magistrat, James Tobin, écrivit que la plupart de ces familles étaient sur place depuis plus de 80 ans, c'est-à-dire depuis 1778, soit "antérieur[ement] à l'extension du French Shore par le traité de 1783" (JHAN 1859: 399). Il se peut que Tobin ait exagéré un peu. A l'époque où il rédigea ce document, il représentait à titre d'avocat les intérêts des habitants de la baie St-Georges, qui se trouvaient dans une situation délicate et précaire en raison du fait que leur existence même était considérée comme illégale et en contravention du traité entre les gouvernements français et anglais. Quoi qu'il en soit, on sait, grâce au registre de l'état civil du père Bélanger, qu'une certaine Marie Leblanc naquit dans la région en 1783, qu'un dénommé John Duffeny vit le jour en 1786 à Port-au-Port et qu'un certain Monsieur Benoit vint du Canada s'installer à St-Georges en 1788.

## L'IMMIGRATION DES FRANÇAIS

On a déjà signalé que des Français européens ont également contribué à la colonisation de la baie St-Georges, mais que, comparés aux Acadiens, ils ne constituaient qu'un petit pourcentage de la population. Pour la plupart, ces colons français étaient des déserteurs qui avaient quitté leurs équipages afin d'échapper aux pénibles corvées de travail ou pour se soustraire au service militaire obligatoire qui les attendait à la fin de leur formation comme matelot. En 1830, comme l'écrit de la Morandière:

Les Français, qui se trouvaient [à la baie St-Georges], étaient connus sous le nom de *jacotars*.<sup>3</sup> C'était en général des pêcheurs qui avaient voulu se soustraire au service militaire et qui se trouvaient fort bien de vivre dans un pays où la police était en quelque sorte inconnue. Cependant, parmi ces Français, il y avait quelques bons éléments: c'étaient les pêcheurs que leurs armateurs laissaient sur la place pour garder pendant l'hiver leurs établissements. Ces malheureux, se sentant isolés, finissaient par se marier à une Anglaise et abandonnaient pour toujours leur patrie d'origine. (de la Morandière 1962, III: 1179)

Et, selon un officier naval français, écrivant en 1853:

Plusieurs des Français, et de forts bons, qu'on avait laissés hiverner ont pris le goût de cette existence des Anglais affranchis de toute autorité et de tout contrôle; ils se sont mariés à des femmes du pays, ils sont perdus pour nous comme matelots et en outre leurs enfants, qui auraient été des marins français, serviront peut-être un jour sur la flotte anglaise. (de la Morandière III: 1179)

Ces documents fournissent quelques renseignements éclairants. D'abord, en dépit des termes du traité entre la France et l'Angleterre qui non seulement interdisait la présence des Français sur le *French Shore* en hiver, mais encore exigeait le départ

## 194 Butler

de la flotte avant la fin de septembre, les armateurs avaient néanmoins l'habitude de laisser sur place des individus chargés de garder leur propriété jusqu'à l'arrivée de la flotte le printemps suivant. Ensuite, on sait que plusieurs de ces pêcheurs avaient épousé des femmes anglaises, peut-être pour s'établir comme sujets britanniques par la voie du mariage. Après s'être mariés, ces Français adoptèrent même la religion de leurs épouses, comme le remarque le deuxième prêtre de la baie St-Georges, Thomas Sears, en 1873:

A remarkable case of this is found in the instance of two of the leading merchants of this very harbor of St. George's. The first of these is a gentleman who coming from his native Grandville to this country...soon formed an intimacy with the minister of the Anglican church and commenced to store his mind with historical as well as general information from the English literature...always poisoned against the Catholic Church. The result was natural, soon after taking a protestant wife it was not to be wondered that he would allow her to take the children her own way, but further a young man, a nephew of his, coming from his native country at the age of sixteen before his mind was thoroughly formed, him I understand, and...getting married to one out of the Church followed her in religion also. (Brosnan 1948: 37)

(Un cas remarquable concerne deux des marchands principaux du havre même de St-Georges. Le premier est un monsieur qui est arrivé dans ce pays en provenance de Grandville (sic)...et s'est lié avec le ministre anglican. Il a commencé à lire et à remplir son esprit de renseignements tant historiques que généraux...mais toujours dirigés contre l'Église catholique. Le résultat fut naturel: ayant pris une épouse protestante, il n'est guère surprenant qu'il lui permit d'élever les enfants selon ses propres croyances à elle. Le second exemple est celui d'un jeune homme, neveu du premier, qui est venu ici à l'âge de seize ans, bien avant la formation complète de son esprit, ce qui l'excuse. Après s'être marié avec une non-catholique, il a adopté cette religion aussi.)

Ce "monsieur qui est arrivé dans ce pays en provenance de Grandville" était sans doute celui dont parle Mannion, qui nous apprend que:

A French trader from Granville established a store at Sandy Point in 1828, brought out men and provisions each summer from France, and supplied local residents, especially the French-speaking population of the bay. (Mannion 1977: 249)

(Un marchand français de Granville établit un magasin à Sandy Point en 1828, et chaque été lui et ses hommes faisaient venir de France des provisions qu'il vendait aux habitants, et surtout à la population francophone de la baie.)

Parmi ceux qui soutenaient l'Église anglicane à St-Georges figuraient des LeMoine, LeBreton, LeRoux, LeFillatre et LeRetif, tous originaires de la France. Étant donné que, avant l'arrivée du père Alexis Bélanger en septembre 1850, la



région n'était desservie que par une mission épiscopale établie en 1845, il n'est pas surprenant que des catholiques se soient tournés vers la seule source religieuse qui leur était disponible. Cependant, il paraît que les prêtres ont réussi à "sauver" certains de ces colons, comme le montre le rapport suivant:

Abjuration de John Duffeny

L'an mil huit cent cinquante un, le vingt-huitième jour d'août, en présence de Henri Lejeune et de François Benoit, Témoins à cequis John Duffeny de Port à Port diocèse de Terre-Neuve, âgé d'environ soixante et cinq ans, ayant reconnu que hors de la [] Eglise il n'y a point de salut, de bonne volonté et sans aucune contreinte, a fait entrepris en profession expresse solennelle de la Foi catholique apostolique et [], et a abjuré l'hérésie en promessant la formule prescrite à cet effet dans la ritual; et ensuite de cette profession je lui ai donné publiquement l'absolution de l'hérésie; Sur foi de quoi Je, Vicaire Général du Diocèse de Terre-Neuve, ai signé la présente acte. [...] Alexis Bélanger Vic. Génl.<sup>6</sup>

Ce n'est qu'en 1855 que la nouvelle église de la baie St-Georges fut construite, en partie aux frais des habitants et en partie aux frais de l'évêque de St-Jean, Mgr. John T. Mullock, et une deuxième église, St. Stephen's Church, fut bâtie à Stephenville en 1869.<sup>7</sup>

Quant à la légalité de l'installation des Français à Terre-Neuve, un autre document relate le cas d'un dénommé François LaFillatre [sic], qui avait épousé une Anglaise à St-Georges pendant les années 1820 et qui avait adressé au Gouverneur, Sir Thomas Cochrane, une demande en vue d'obtenir le statut officiel de citoyen naturalisé. Le gouverneur lui accorda ce statut en septembre 1830, et LaFillatre devint par la suite l'un des marchands principaux à St-Georges. Ce qui est surprenant, c'est que Cochrane ait choisi d'ignorer le traité interdisant l'établissement des Français sur les côtes de la colonie anglaise dont il était gouverneur. On dirait que le gouvernement anglais, pour contrer l'habitude qu'avaient les armateurs de laisser des 'gardiens' hiverner à Terre-Neuve, absorbait ceux-ci dans la population des sujets britanniques habitant la côte française! Cela expliquerait la curieuse recommandation du magistrat James Tobin, qui écrit en 1850:

I should be an advocate for seeing the French possess free and equal right of settlement on our western shores, summer and winter, and be subject to our laws and customs, and by these means to extend our trade and population... (JHAN 1851: 172)

(Je suis partisan d'accorder aux Français le droit libre et égal d'habitation sur nos côtes occidentales, en été et en hiver, et de les assujettir à nos lois et coutumes, pour que nous agrandissions notre économie et notre population....)

Ce LaFillatre n'était pas le seul habitant originaire de France à St-Georges en 1850. Une dépêche officielle mentionne plusieurs autres sujets français nés en Europe

qui s'étaient mariés à des femmes originaires de la baie St-Georges. Ces habitants s'appelaient (Ernest L.) Romaine, François Halbert (ou Halbot), Constant Garnier et Lesgrandes (*JHAN* 1857: 247; *JHAN* 1859: 395), ce dernier étant sans doute le même Joseph LeGrandais mentionné dans un rapport de 1858<sup>8</sup> et qui vivait à la baie St-Georges depuis 1846. Tous ces Français étaient des marchands qui avançaient des provisions et de l'argent aux petits pêcheurs en hiver et étaient remboursés en poisson après la saison de pêche. Dans l'ensemble, ce système marchait bien mais, entre les années 1850 et 1860, lorsque la flotte française menaça d'exclure ces habitants de la pêche, les marchands, pour protéger leurs intérêts, refusèrent de continuer à soutenir ce système. Par conséquent, les habitants se trouvèrent souvent dans la plus grande détresse. Telle était la situation en 1858, année au cours de laquelle la flotte française revendiqua le droit exclusif de la pêche et interdit la participation concurrente des habitants de la baie St-Georges (*JHAN* 1859: 391-403).

Mais ces marchands n'étaient pas les seuls Français à venir s'installer à St-Georges. Parmi les résidents en 1858, il y avait aussi Charles Duval, Constant Anceruire, Francis Camus, John Pillet, Frank Jaquais, 3 familles de LeBasque et 3 familles de Marche (*JHAN* 1859: 397). Le registre baptistaire du père Bélanger mentionne aussi les noms suivants: LeFrançois, Élisaget, Élizagaraye [dit La-Costa], Plever, Isidore, Beaumont, Laisné et Grapon. Le registre de l'état civil du père Bélanger, très détaillé, fournit des précisions quant à l'origine de ces Français. Par exemple, considérons les articles suivants tirés du registre de la mission de St-Georges pour la période 1850-68:

- 1851 Le premier juillet, mil huit cent cinquante-un, Nous, Prêtre sousigné, Missionnaire de la Baie St-Georges, avons supplié les cérémonies de la Sépulture à Pierre Lorieux, originaire d'Alorantus [?], en France, décédé le vingt-un mars [ ] âgé de cinquante-deux ans, époux d'Éphrasine Fannsau [?] de cette Mission. Présent Nicolas Médore qui n'a pas su signer.
- 1854 Le vingt juin, mil huit cent cinquante-quatre, Nous Prêtre soussigné, avons reçu le consentement de mariage de Guillaume Simon, garçon majeur de la Bretagne en France, et domicilié à La Baie St-Georges Terre-Neuve et de Marie Marche, fille mineure du défunt François Marche et d'Émilie Lejeune de Port-à-Port.
- 1854 Le 31 octobre 1854, après la publication de trois bans de mariage entre Auguste Rault fils majeur de défunt Louis Rault et de Marie Retout de Solif dept de la Manche, en France, d'un part de Mithis Godet fille mnre de défunt Jean Godet et de [ ] Cormier de cette mission d'autre part, Nous Prêtre sousigné avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Théophin Godet, Grégoire Leblanc et Frédéric Cou-lombe qui n'ont pas su signer.
- 1858 Pierre Louvel, fils de Joseph Louvel et Jeanine Brenassis de la Cressé [Crissé?] département de l'Ille et Vilaine en France.

- 1860 Pierre Leroux, fils de Jean Leroux et Charlotte Bouger de St-Auban des Gréaux [Graux, Grans ?], Manche, France.
- 1861 Prosper-Jacques-Auguste Touault, veuf de Monique Françoise Sotel de St-Quentin, dept. de la Manche.
- 1865 André Bisson fils de Jean Bisson (Buisson) et Jeanne Lamare de St-Benoit des Ondes, Dept. d'Ille et Vilaine en France.

On voit que la plupart des Français étaient originaires des provinces et départements maritimes du nord de la France, ce qui cadre avec le fait que les grands centres d'armement de la pêche de la morue furent les ports de Granville, St-Malo et St-Brieuc situés en Normandie et en Bretagne.

### LA COLONISATION DE LA PRESQU'ÎLE DE PORT-AU-PORT

Jusqu'ici, il a surtout été question du peuplement de la baie St-Georges proprement dite, mais la péninsule de Port-au-Port située au nord de la baie fut, elle aussi, colonisée au dix-neuvième siècle. Bien entendu, à cause de son isolement du centre administratif de St-Georges/Sandy Point, la population de la presqu'île était beaucoup plus clairsemée que celle de la baie, mais c'est justement cet éloignement qui la rendait souvent attirante aux yeux des déserteurs français. Après avoir quitté leur équipage, ils se cachaient dans le forêt longeant la côte pour échapper aux marins français qui ne manquaient pas de les rechercher. Considérons, par exemple, l'histoire d'un dénommé Boloche que m'a racontée un habitant de L'Anse-à-Carnards en 1980. Yves Boloche était un pêcheur breton qui, en 1892, âgé de 18 ans, déserta son équipage après avoir donné un coup de poing à un officier français à bord d'un vaisseau naval. Il se cacha dans le bois près du village de La Grand'Terre en face de l'île Rouge jusqu'à ce que la flotte eut quitté l'installation en automne pour retourner en France. Ensuite, Boloche alla à Maisons-d'Hiver, où, ayant pris le nom de Rioux, il se maria en 1895. Le fait de changer de nom pour cacher sa véritable identité était sans doute une pratique courante. Par exemple, dans le registre baptistaire du père Bélanger, on trouve l'acte de baptême de Jean-Marie Élizagaraye, dont le père était "Jean Élizagaraye, dit LaCosta, pêcheur," habitant de Cap-St-Georges. Le nom d'Élizagaraye a disparu à Terre-Neuve,<sup>9</sup> mais le nom LaCosta continue d'exister sous cette forme, ou sous des formes modifiées comme LeCostard et Costard. En 1980, Mme Joséphine LeCostard (née Dubé), qui vit le jour à La Grand'Terre vers la fin du dix-neuvième siècle, m'a dit que les aïeux de son feu mari étaient originaires de la Bretagne. Cependant, il est certain qu'elle ignorait l'histoire de ce changement de nom.

Acte de Baptême de Jean-Marie Élizagaraye, dit Lacosta

L'an mil huit cent cinq, le quatre septembre, nous, sousigné, aumonier supérieur de la division morale des Antilles et du golfe du Mexique, embarqué sur la Frégate de

guerre française Éphigénie, au mouillage dans la baie de Saint George, Terre-Neuve, et prêtre délégué par monsieur Bélanger, vicaire général, curé de la baie St-George, avoir en son absence baptisé, selon le rit de la sainte église catholique, un garçon prenant au baptême le nom de Jean Marie, né le vingt deux Mars dernier au cap Saint George, fils légitime de Jean Élizagaraye, dit Lacosta, pêcheur, et de Adèle Coisne. Moi, sousigné, ai servi de parrain. La marraine a été Marie-Anne Lejeune, âgée de [] ans, demeurant sur la pointe. Le père et la marraine ont déclaré ne savoir signer.

G.G. LeLaval prêtre  
aum. sup. de la div. mar.  
des Antilles<sup>10</sup>

La colonisation de la péninsule a été beaucoup plus graduelle que celle de la baie: il n'y avait que six familles en 1857, 15 en 1866, 10 en 1869 (Mannion 1977: 239) et entre 57 et 62 en 1874.<sup>11</sup> Cependant, il semble que les chiffres de Mannion, du moins ceux de l'année 1866, ne sont pas justes, car ils comprennent seulement la population de cinq communautés à l'intérieur de la baie de Port-au-Port et ne considèrent pas les communautés de Cap-St-Georges, L'Anse-à-Canards/Maisons-d'Hiver, La Barre, et La Grand'Terre/île Rouge.

Quoiqu'il soit toujours difficile d'interpréter des chiffres qui, en mettant les choses au mieux, ne sont souvent que des approximations grossières, il nous est possible d'apporter quelques précisions sur la colonisation de la péninsule. Par exemple, le géographe français Biays note que l'un des premiers colons français à se fixer à Cap-St-Georges fut un certain Guillaume Robin, de la Roche-Derrien en Bretagne (Biays 1952: 15; Thomas 1983: 42), et selon les registres du père Bélanger, il y avait des Marche en 1834 et des Lainé en 1840. On sait qu'en 1844 un Français nommé Amédée Buisson, arrivé en bateau directement de la France, se bâtit une petite cabane en bois sur la partie de la côte où sera fondé le village de L'Anse-à-Canards. Trois ans plus tard, en 1847, une famille acadienne de Duffeny (ou Duphenais), originaire de Margaree dans l'île du Cap-Breton, vint à Terre-Neuve et s'installa à West Bay à l'intérieur de la baie de Port-au-Port. On sait aussi qu'il y avait des Marche à La Grand'Terre en 1834 et des Lejeune et des Lainey en 1839, des LeBlanc à Clam Bank Cove (aujourd'hui Lourdes) en 1841, des Benoit à Fox Island River avant 1851 et des Félix à Félix Cove avant 1856 (Butler 1990: 21-22).

Comme on l'a vu, les pêcheurs et graviers de la Bretagne ont joué un rôle important dans la pêche française à Terre-Neuve, surtout pendant la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, présence que reflètent les noms de famille actuels ou passés sur la presqu'île de Port-au-Port. Par exemple, à Cap-St-Georges figurent des noms tels que LeCornec/Cornect, Kerfont, Robin, Rivolan, Tallec, Louvelle, LaCosta (ou Costard) et Kerotret (éteint) (Thomas 1983: 34). A Maisons-d'Hiver/L'Anse-à-Canards, on trouve des LeBozec (aujourd'hui Bozec; selon son fils, Yves LeBozec était originaire du village de Guilvinec, dans le canton de Quimper en Bretagne et il est arrivé à L'Anse-à-Canards en 1888), Huon (arrivé à

Maisons-d'Hiver en 1895), Secardin (marin à bord du *Requin*, arrivé de St-Pierre en 1894), Roblot (déserteur arrivé à L'Anse-à-Canards entre 1895 et 1900) et LeTaconnoux (déserteur arrivé à L'Anse-à-Canards en 1891; éteint de nos jours). D'autres noms que l'on retrouve sur la presqu'île sont typiquement associés à la Normandie et aux provinces situées dans l'ouest de la France. Parmi ces noms on trouve des Chrétien, Félix, Formanger, Lecoure, Lemoine, Renouf, Retieff, Rouzes et Savidon.

On remarque que la plupart des colons de la péninsule de Port-au-Port étaient des Français et que les Acadiens étaient beaucoup moins nombreux ici qu'à la baie St-Georges proprement dite. Il y a deux raisons principales qui expliquent cette tendance. D'abord, on sait que les Acadiens, même s'ils pratiquaient la pêche sédentaire, étaient principalement des agriculteurs et des éleveurs, et que la terre était beaucoup plus fertile à l'intérieur de la baie St-Georges qu'elle ne l'était sur la presqu'île. Deuxièmement, une fois fondées, les colonies de St-Georges et de la côte sud de la baie attiraient des nouveaux venus qui trouvaient beaucoup plus facile de s'intégrer dans une communauté déjà établie et importante que de devenir pionniers dans une région isolée et peu accueillante.

Le peuplement de la péninsule s'est accéléré dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle avec le développement d'une importante installation de pêche à l'île Rouge. A compter du début des années 1820, la pêche de la morue sur certaines parties du *French Shore* fut réservée aux goélettes de l'archipel de St-Pierre et, à partir de 1831, "toute la côte ouest de Terre-Neuve, depuis Port-à-Port jusqu'au cap de Ray, fut réservée aux pêcheurs de St-Pierre" (de la Morandière 1962, III: 1287). En 1843, une maison d'armement st-pierraise<sup>12</sup> prit possession de la concession de l'île Rouge, en face du littoral de la presqu'île de Port-au-Port et, selon la Convention de 1857 entre la France et l'Angleterre, la France gardait le droit exclusif, entre le 5 avril et le 5 octobre, de la pêche dans quelques ports sur le *French Shore*, y compris Port-à-Port et l'île Rouge. L'installation à l'île Rouge fut entreprise pendant la deuxième moitié du dix-neuvième siècle par la Compagnie Générale Transatlantique dont la base était située à St-Pierre, mais plusieurs maisons métropolitaines de Granville avaient la permission de pêcher "à la condition d'utiliser uniquement de la main-d'oeuvre tirée des îles" (de la Morandière 1962, III: 1350). En 1858, un total de 84 hommes furent engagés à l'île Rouge par les armateurs, qui laissaient leur agent, ou 'prud'homme', et seize hommes sur place pour protéger leur installation pendant l'hiver (*JHAN* 1859: 372). Et bien que le recensement de 1874 note la présence sur l'île d'une population de 29 âmes répartie en 4 ou 5 familles, ce n'est qu'en 1891 que la pratique de laisser une ou deux familles pour la garde des établissements de pêche en hiver fut légalisée (de la Morandière 1962, III: 1204). Le nombre de travailleurs resta plus ou moins constant entre 1860 et 1875, soit à peu près 130 à 140 hommes, y compris un médecin et un chirurgien (*JHAN* 1863: 402; *JHAN* 1866: 506; de la Morandière 3: 1350-1351). En face de l'île Rouge, sur la côte, se trouvait un petit village dont les

habitants vivaient principalement de l'agriculture, car les Français leur interdisaient la pêche. Ce village, nommé La Grand'Terre, existait déjà en 1834, alors qu'y vivait une famille de Marche. Curieusement, quoiqu'il soit considéré comme l'un des quatre établissements d'origine française sur la presqu'île, ce village est décrit en 1872 comme étant anglais (*JHAN* 1872: 670). Il faut croire que la désignation d'anglais reflète une réalité politique plutôt que culturelle ou linguistique. La population de La Grand'Terre ne comprenait que 5 familles et 29 personnes en 1884, et elle n'augmenta que très lentement pendant les vingt années suivantes, peut-être en raison de la surveillance continue que les Français effectuèrent à l'île Rouge jusqu'à la fin du siècle. Plus à l'abri des regards inquisiteurs des marins et des pêcheurs français, les communautés de L'Anse-à-Canards, de Maisons d'Hiver et de La Barre grandirent bien plus rapidement.

### LE DÉCLIN DE L'INFLUENCE FRANÇAISE À TERRE-NEUVE: 1875-1904

La population de la péninsule de Port-au-Port, d'origine française ou acadienne, s'élevait à plus de 2 000 âmes vers 1884. Or, malgré — ou peut-être à cause de — cette augmentation, l'opération française de la pêche de la morue à Terre-Neuve périlait. Alors que 15 000 hommes y étaient employés en 1850, le total ne dépassait pas 10 500 en 1898. Sur les 372 vaisseaux armés cette année-là, 53 venaient de Fécamp, 30 de Granville, 70 de St-Malo et St-Servan, 15 de Cancale et 190 directement de St-Pierre (*JHAN* 1904: 140). Mais le déclin de l'influence française sur la côte occidentale de Terre-Neuve ne se passa pas tranquillement et sans contestation. En 1884, pour essayer de résoudre à la satisfaction des deux concurrents les questions concernant l'exercice de la pêche, les gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne signèrent un *modus vivendi*, accord qui définira les droits des deux nations. Cet accord reconnaîtra, avec des modifications et des limites nouvelles protégeant les habitants du *French Shore*, les droits de pêche de la France. Tout semblait bien aller, quand éclata ce que l'on appellera par la suite la 'guerre du homard'.

Vers les années 1880, la pêche du homard sur la côte française avait pris beaucoup d'importance, si bien que les marchands anglais et les armateurs st-pierrais tentèrent d'établir leur contrôle sur l'exploitation de cette ressource. De leur côté, les Français maintenaient que les traités signés entre les deux nations leur garantissaient un droit de pêche exclusif, y compris celui du homard, dans la région du *French Shore*. Par contre, les Anglais soutenaient que le homard, crustacé et non un poisson, ne faisait pas l'objet des termes des traités invoqués par les armateurs français. De plus, les Anglais affirmaient que, de toute façon, l'établissement d'usines permanentes pour la préparation et la mise en boîte du homard constituait une contravention à ces mêmes traités. En 1885, James Baird, marchand anglais de St-Jean, et John Halliburton, marchand anglais de Port-à-Port, bâtirent à L'Anse-à-Canards une usine à homards dirigée par R. LeRoux. La construction

de cette homarderie, et six autres, provoqua une réaction véhémente du vice-consul de France à St-Jean:

Ces établissements ou usines...constituent, à quelque point de vue que l'on se place, une violation du droit que les traités confèrent aux pêcheurs français. Ils constituent non seulement un empiétement flagrant et une concurrence illégale pour le présent, mais ils menacent en outre de ruiner les baies et parages dans lesquels ils sont situés. En effet, ces établissements pêchent en tout temps, prennent les homards de toute taille, à écorce molle ou dure, et rejettent à la mer les détritux empoisonnant ainsi les fonds. (de la Morandière 1962, III: 1209-1210)

De toute évidence, l'usine de L'Anse-à-Canards était lucrative et constituait une importante source de revenus pour les habitants des communautés avoisinantes. Cependant, en 1888, les Français de l'île Rouge, soutenant que les casiers à homard gênaient leur exploitation, débarquèrent à L'Anse-à-Canards et détruisirent l'équipement des petits pêcheurs sédentaires. C'est en grande partie à cause de cet incident que Baird proposa de d'installer l'exploitation ailleurs à partir de la saison suivante.

Pendant les années 1890, la pêche du homard faisait partie de la vie quotidienne des habitants de la baie St-Georges et de la presqu'île de Port-au-Port et, vers 1892, il y avait plus de 76 homarderies en activité, dont la plupart étaient de petites entreprises domestiques de peu de valeur (Mannion 1977: 251). Selon un rapport, pratiquement tous les pêcheurs le long de la côte se livraient à la pêche du homard (JHAN 1904: 165). Pourtant, les grandes exploitations étaient toujours dirigées par les marchands de St-Jean et surtout par les armateurs de St-Pierre:

Les armateurs des îles n'armaient pas seulement pour la pêche sur cette partie du French Shore. Ils ne tardèrent pas à fonder sur cette côte, à l'instar des maisons métropolitaines, des homarderies. C'est ainsi qu'en 1898, on comptait 5 homarderies St-Pierraises appartenant aux maisons suivantes: Hacala, Bourget, Tajan, Poirier et Chrétien. Elles occupaient 123 hommes. Ces établissements étaient assez prospères. Cependant, dans les années qui suivent, on constate une certaine diminution. C'est ainsi qu'en 1899, il n'y avait plus pour la pêche de la morue à Port à Port, Anse à Bois et île Tweed que 77 hommes, mais il y en avait encore 111 occupés dans les homarderies. Pour 1901 les chiffres sont de 87 pour la pêche et 77 pour les homarderies. (de la Morandière 1962, III: 1353)

On voit que l'exploitation de la pêche du homard dans cette région était fermement entre les mains des marchands st-pierrais. Entre 1892 et 1895, Tajan rétablit une homarderie à L'Anse-à-Canards et, chaque année, il envoyait des St-Pierrais (douze hommes en 1903) travailler dans l'usine (JHAN 1904: 187), tandis que Chrétien établissait une homarderie à l'île Rouge. Ces marchands st-pierrais géraient leurs usines avec une main de fer et ne supportaient aucune concurrence. Par exemple, la tradition orale raconte que Tajan, mécontent de la menace que

constituait pour son monopole une homarderie située à Lourdes, envoya une expédition pour démolir l'usine. A leur arrivée, ses hommes durent affronter le gérant de l'usine, deux mousquets chargés dans les mains, qui leur lança cet avertissement: "Le premier qui met pied à terre, je le descends!" Personne n'osa débarquer et l'attaque fut repoussée. C'est vers la fin du dix-neuvième siècle que la France commença à songer sérieusement à abandonner ses droits de pêche sur la côte ouest de Terre-Neuve et, en 1904, elle signa avec l'Angleterre une Convention qui mit fin au contentieux du *French Shore*. Selon le premier article de la convention de 1904, la France renonçait "aux privilèges établis à son profit par l'article 13 du Traité d'Utrecht et confirmé ou modifié par des dispositions postérieures" (de la Morandière 1962, III: 1241). Cette date marque aussi la fin de la présence française de la baie St-Georges et de la presqu'île de Port-au-Port.

#### LA PÉRIODE POST-TRAITÉ: 1904-1992

Après 1904, le gouvernement anglais de Terre-Neuve exerçant un contrôle absolu sur tous les aspects de la vie sur la côte ouest de Terre-Neuve, l'influence de la culture dominante anglaise commença à se faire sentir de plus en plus dans la région. Sans la présence française, les écoles, les églises et le commerce se trouvèrent envahis progressivement par la langue anglaise. Le seul fait d'être membre de la culture majoritaire conférait aux anglophones un statut social supérieur par rapport aux francophones qui, après avoir été le groupe le plus important, furent relégués graduellement au second plan dans presque tous les domaines sociaux. Illettrés pour la plupart, les francophones n'avaient profité que d'une seule période d'instruction française au dix-neuvième siècle, lorsque le père Bélanger était prêtre à St-Georges. Et sur la presqu'île, il n'y avait eu qu'un seul prêtre français, le père Pierre-Adolphe Pineault, un Acadien de l'Île du Prince Edouard qui arriva à Clam Bank Cove de Woods Island en 1912. Entre 1912 et 1914, Pineault rebaptisa Clam Bank Cove et cette communauté devint le centre de la nouvelle paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes.<sup>13</sup> Pineault fut le premier et dernier prêtre français à servir sur la presqu'île, et il resta à Lourdes jusqu'en 1928, année au cours de laquelle il fut remplacé par le père Michael O'Reilly, un Irlandais. Après son départ, tous les prêtres et tous les instituteurs qui vinrent à la baie St-Georges furent des anglophones, et l'anglais devint très vite la langue officielle d'instruction. Même quand une communauté entière était composée de francophones,<sup>14</sup> la langue française était défendue à l'école, et si un élève ne pouvait parler l'anglais, il était soit battu par le maître ou la maîtresse d'école, soit renvoyé chez lui jusqu'à ce qu'il apprenne l'anglais. Très souvent, la tâche s'avérait impossible, car les parents eux-mêmes ne parlaient guère l'anglais. Il en résulta que les enfants francophones ne fréquentaient l'école que très sporadiquement et la plupart l'abandonnaient définitivement à un très jeune âge.<sup>15</sup> Ce système ajoutait à l'inégalité sociale en favorisant ceux-là avec un niveau d'éducation généralement supérieur chez les Anglo-Terreneuviens, ce qui les préparait à des emplois à la fois



plus alléchants et mieux rémunérés. Cette spirale d'inégalité est l'un des principaux facteurs qui mirent en péril la langue et la culture franco-acadiennes à Terre-Neuve.

Malgré l'influence de l'anglais comme langue d'instruction, la tradition française aurait pu résister davantage si les francophones avaient pu s'isoler dans leurs communautés, hors de tout contact direct avec les anglophones, comme ce fut le cas en Acadie. Cependant, une série d'événements entre 1880 et 1960 devait mener inévitablement à la perte de la culture acadienne à l'intérieur de la baie St-Georges. D'abord, dès 1880, on remarque que la barre sableuse sur laquelle est située la communauté de Sandy Point est en train d'être reprise par la mer et, malgré les efforts déployés pour contrer les effets de l'érosion, on décide de procéder au déménagement des services administratifs. Peu à peu, la région autour des communautés actuelles de Stephenville, de Kippens [autrefois Keeping's Brook], de Romaines [autrefois Romaine's Farm] et de Port-à-Port augmente en importance et en population. Pendant les premières décennies du vingtième siècle, cette région était dominée par des fermiers acadiens qui cultivaient la terre fertile qui s'y trouvait. Cependant, en 1940 la situation changea de façon dramatique quand arrivèrent les forces armées américaines pour entamer la construction d'une base militaire aérienne à Stephenville. Les Américains avaient acheté les terres des fermiers l'année précédente et, avec la transformation de ces terres en pistes d'atterrissage, la vie traditionnelle des Acadiens fut subitement exposée à l'influence de la culture américaine. Certes, il y eut des fermiers qui quittèrent l'endroit pour aller s'installer sur la presqu'île de Port-au-Port, plus à l'abri de l'inondation anglo-américaine, mais la plupart trouvèrent des emplois bien payés pendant la construction et mise en service de la base. Pour ceux-ci, évidemment, l'anglais était nécessaire s'ils voulaient être considérés pour les meilleurs postes, et petit à petit la valeur de l'individu lui-même fut assimilée à son niveau d'anglicisation. Et ce n'étaient pas que les anglophones qui dévalorisaient l'héritage français. La population de la région étant maintenant majoritairement anglophone, maintes familles francophones reniaient leur héritage, ne transmettaient que l'anglais à leurs enfants. L'influence de cette période de reniement était toujours en évidence en 1979-80, lorsque j'entrepris des recherches sur le terrain à Kippens et à Cap-St-Georges. Très souvent, au cours de mes enquêtes, je rencontrais des gens qui étaient sans aucun doute des francophones, mais qui essayaient de cacher toute trace de leur patrimoine, quitte à nier qu'ils aient jamais parlé autre chose que l'anglais.

Pendant les 25 ans que fonctionna la base aérienne de Harmon Field, la population de Stephenville profita des avantages qu'elle leur offrait. Ils avaient accès à des marchandises et à des produits fabriqués, et ils jouissaient d'un emploi à la fois beaucoup moins dur et beaucoup plus sûr que ne l'était le métier traditionnel de petit pêcheur ou de fermier. Cette transformation ne s'est pas faite sans conséquences sociale, culturelle et linguistique et, de nos jours, et malgré les efforts en vue de ressusciter la langue française à Stephenville, il n'y a que les plus vieux qui conservent un lien direct avec la culture acadienne d'autrefois. De plus,

avec la fermeture définitive de la base en 1966, les gens se trouvèrent soudainement dans l'obligation de reprendre les métiers traditionnels. En maints cas, ce retour à une vie presque oubliée s'effectua non sans difficultés, car il existait maintenant toute une génération qui n'avait jamais appris les techniques nécessaires à l'exercice de ces activités. A cela il faut ajouter que la pêche fit défaut vers la fin des années 1960, de sorte que toute une population se trouva au chômage, ayant besoin de l'assurance sociale pour vivre. Cette combinaison de facteurs fit croire à beaucoup que les habitants de la baie St-Georges n'étaient qu'une race de chômeurs et de bons à rien, bref, des *Jackotars*, péjoratif suprême dont on puisse affubler les francophones de la région.

Les effets perturbateurs de l'établissement de la base américaine à Stephenville furent beaucoup moins ressentis sur la presqu'île, dont l'isolement, protégeait la culture francophone de l'influence assimilatrice des Américains. Bien sûr, il y avait des gens dans ces communautés péninsulaires qui allaient, eux aussi, travailler à la base aérienne, mais leur nombre était petit et il existait toujours une séparation nette entre leur vie professionnelle et leur vie domestique. Cependant, la plupart des francophones habitant la presqu'île continuaient à mener une vie traditionnelle. L'anglicisation commença avec l'arrivée à Lourdes en 1935 de vingt-sept familles anglaises de la côte sud de Terre-Neuve, soit une population égale à celle de Maisons-d'Hiver et de L'Anse-à-Canards. D'autres colons suivirent et Lourdes devint une colonie anglophone, brisant ainsi la chaîne ininterrompue de communautés francophones qui commençait à La Grand'Terre au sud-ouest de la péninsule et remontait, en passant par Trois Cailloux et Lourdes, jusqu'à Maisons-d'Hiver, L'Anse-à-Canards et La Barre au nord est. Lourdes divisait maintenant la région en deux parties isolées et entamait du même coup l'intégrité de la francophonie de cet endroit. Lourdes devint le centre administratif de la paroisse et les services publics, tels que les églises, les écoles et les magasins, passèrent aux mains des anglophones, qui allaient désormais diriger ainsi l'économie et la vie publique de toute cette partie de la presqu'île. Avant 1987, la route pavée en provenance de Stephenville s'arrêtait à Lourdes, tandis que ses prolongements vers La Grand'Terre au sud et L'Anse-à-Canards au nord n'étaient que des chemins de terre, parfois goudronnés, toujours pleins d'ornières.

Ce n'est qu'en 1964 que L'Anse-à-Canards/Maisons d'Hiver furent électrifiés et, deux ans plus tard, ce fut au tour de la télévision de s'implanter, développement qui augmenta énormément la pénétration de l'anglais dans la vie quotidienne des habitants de ces villages traditionnels. En 1968, la petite communauté de La Barre située tout à fait au nord-est fut regroupée avec L'Anse-à-Canards/Maisons-d'Hiver qui, en 1982, avait une population d'à peu près 250 âmes. Les mariages dans ces communautés reflètent une tendance caractéristique vers un système patriarcal de patrilocalité et d'économie. Par exemple, les chefs de famille de 28 des 32 foyers à L'Anse-à-Canards en 1982 étaient nés dans la communauté, tandis que 29 des 32 femmes étaient nées ailleurs sur la presqu'île, ou bien ailleurs à

Terre-Neuve ou au Canada. Autrefois, dans la plupart des cas, les deux conjoints étaient francophones, mais, petit à petit, les hommes prirent l'habitude de se marier avec des femmes anglophones, ce qui transforma le foyer en un lieu d'interaction et de communication en anglais. Les enfants étant élevés dans un contexte anglais, inévitablement le français se mit à disparaître comme langue au foyer. En 1990, il n'y avait plus qu'un seul habitant de moins de 40 ans à L'Anse-à-Canards qui parlait encore le français comme langue maternelle.<sup>16</sup>

Quoique la menace de l'assimilation fût grave, ce n'est qu'à partir des années 1970 que l'on commença à prendre les premières mesures en vue d'une revalorisation du patrimoine vivant des francophones de la presqu'île. En 1971, grâce à l'aide et à l'encouragement du Secrétariat d'État du Canada, les habitants de Cap-St-Georges fondèrent l'Association des Terre-Neuviens Français et, en 1974, l'on se mit à recevoir de Montréal des émissions de télévision de la chaîne française Radio Canada (Thomas 1983: 50). En 1975, la première école bilingue fut fondée au Cap, ce qui offrit aux élèves la possibilité d'être éduqués dans la langue de leurs aïeux. Cette renaissance continua avec l'organisation en 1980 d'un festival de musique, de chanson et de danse folkloriques, *Une Longue Veillée*, qui devint par la suite un événement annuel attirant des musiciens et des chansonniers français non seulement de la région mais aussi de toute l'Acadie, du Québec et de la Louisiane. Ces développements furent suivis dans les années 1980 par la fondation à La Grand'Terre de l'Héritage de l'île Rouge et par l'établissement d'une école de langue française. De leur côté, les habitants de L'Anse-à-Canards/Maisons-d'Hiver établirent l'Association des Terre-Neuviens français de L'Anse-à-Canards. En organisant chaque année des fêtes musicales, comme *Un Plaisir du Vieux Temps* à L'Anse-à-Canards et *Une Journée dans l'passé* à La Grand'Terre, ces associations cherchent à préserver et à promouvoir le patrimoine vivant au moyen de projets et d'activités culturels offerts par leurs centres communautaires. A L'Anse-à-Canards, en 1982, une résidente qui avait travaillé comme institutrice auxiliaire offrit gratuitement des cours de français à ses voisins anglophones et, quatre ans plus tard, sa fille mit sur pied un programme d'instruction préscolaire pour les enfants de la communauté. Un aspect important de cette association est sa détermination à inclure dans ses activités tous les membres de la communauté, anglophones aussi bien que francophones, afin d'éviter le climat d'hostilité et d'amertume qui pourrait résulter d'une politique d'exclusion ethnique et linguistique.

## Notes

<sup>1</sup>Cependant, vers 1850, les hauts fonctionnaires de la marine déclarèrent qu'on avait surestimé l'importance de la pêche sédentaire pour la formation de matelots classés et ils mirent davantage l'accent sur les novices engagés dans la pêche mobilière sur le Grand Banc. Voir De la Morandière, t. III, p. 1064.

<sup>2</sup>En 1778, ils étaient 676 selon un rapport officiel. Voir De la Morandière, t. II, p. 825.

<sup>3</sup>La nationalité de ces deux familles n'est pas précisée, mais il est possible et même fort probable, étant donné la rareté des colons, que ce soient les mêmes familles qui sont mentionnées dans le document auquel fait référence Thomas. Cependant, Mannion de son côté écrit que les Acadiens ne sont arrivés qu'à partir de 1820. Voir Mannion, p. 234.

<sup>4</sup>Le nom de famille "Benoit" ne prend pas l'accent circonflexe à Terre-Neuve.

<sup>5</sup>Il est à remarquer que ce terme fut employé à tort par les Anglais pour désigner les Acadiens de l'île du Cap-Breton.

<sup>6</sup>Père Alexis Bélanger, V. G., *Records of St. Georges Mission* (manuscrit), 1855. L'orthographe reflète l'usage de Bélanger.

<sup>7</sup>En 1884, la baie St-Georges semble avoir été divisée en deux paroisses, celle de Sandy Point/St-Georges et celle de Stephenville, qui comprenait aussi la presqu'île de Port-au-Port. Voir Brosnan, p. 109.

<sup>8</sup>"Appendix," *JHAN*, 1859, p. 392. Cependant, selon Mannion, LeGrandais était marchand jersiais. Voir Mannion, p. 263.

<sup>9</sup>Cependant, comme le suggère l'un des évaluateurs anonymes du présent article, il est possible que le nom de Lasaga, toujours courant à St-Georges, en représente une déformation.

<sup>10</sup>*St. Georges Roman Catholic Roman Catholic Baptisms 1850-1866* (document manuscrit).

<sup>11</sup>*Numerical Census of Newfoundland and Labrador*, 1874.

<sup>12</sup>Cette maison devint la Compagnie Générale Transatlantique en 1860. Voir De la Morandière, t. III, p. 1138-1141.

<sup>13</sup>*75th Anniversary Souvenir Booklet, Our Lady of Lourdes Parish*, Lourdes, Newfoundland, 1987, p. 6.

<sup>14</sup>En 1884, il y avait des écoles à Sandy Point, Port-au-Port et Campbell's Creek sur la côte sud de la presqu'île, à l'est de Cap-St-Georges. Une école allait bientôt ouvrir ses portes à St-Georges, une autre était en construction à Cap-St-Georges, et on en prévoyait également à L'Anse-à-Canards et à Kippens (Brosnan, p. 107-108). La première école à La Grand'Terre fut construite en 1921 (Thomas, 1983, p. 45).

<sup>15</sup>Par exemple, sur les 76 enfants âgés de moins de 15 ans à L'Anse-à-Canards en 1900-1901, seulement 29 fréquentaient l'école. Sans doute est-ce en partie dû au fait que les enfants les plus âgés devaient travailler pour contribuer au soutien de la famille, comme c'était le cas dans les petits villages de pêcheurs partout à Terre-Neuve.

<sup>16</sup>Celui-ci est un enfant unique dont la mère, les grands-parents et tous les tantes et oncles ne lui parlent qu'en français. Cette famille prend une part très active à la renaissance du français dans la communauté, la grand-mère étant présidente fondatrice de l'Association des Terre-Neuviens français de L'Anse-à-Canards.

## Bibliographie

- Anonymous (1987), *75th Anniversary Souvenir Booklet, Our Lady of Lourdes Parish* (Lourdes, Newfoundland).
- Bélanger, (V.G.), Père Alexis (1855), *Records of St. George's Mission* (manuscrit).
- Biays, Pierre (1952), "Un village terreneuvien: Cap-St-Georges," *Cahiers de Géographie* 1 (1952), 5-29.

- Brosnan, R.P. Michael (1948), *Pioneer History of St. George's Diocese, Newfoundland* (Toronto: Mission Press).
- Butler, Gary R. (1990), *'Saying Isn't Believing': Conversation, Narrative and the Discourse of Belief in a French-Newfoundland Community* (St. John's: Institute of Social & Economic Research).
- Chappell, Lieut. Edward (1818), *Voyage of His Majesty's Ship 'Rosamond' to Newfoundland and to the southern coast of Labrador* (London: J. Mawman).
- Journal of the Newfoundland House of Assembly* (1851; 1852; 1857; 1858; 1859; 1863; 1866; 1872; 1904).
- Mannion, John J. (1977), "Settlers and Traders in Western Newfoundland," in John J. Mannion, ed., *The Peopling of Newfoundland: Essays in Historical Geography* (St. John's: Institute of Social & Economic Research).
- Massignon, Geneviève (1962), *Les parlers français l'Acadie* (Paris: Klincksieck).
- De la Morandière, Charles (1962, 1966), *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale* (Paris: Maisonneuve & Larose).
- Numerical Census of Newfoundland and Labrador* (1874).
- Thomas, Gerald (1983), *Les deux traditions: le conte populaire chez les Franco-Terreneuviens* (Montréal: Bellarmin).